

Elus, responsables d'espaces verts et de voiries

Préservons nos ressources en eau, désherbons sans herbicides



AGENCE DE L'EAU
SEINE NORMANDIE

Ensemble, donnons vie à l'eau

ALERTE !

39% des prises d'eau de surface, 21% des captages d'eaux souterraines de l'échantillon contrôlé en 2002 se caractérisent par des teneurs en pesticides nécessitant un traitement spécifique pour l'eau potable.

Source : Institut Français de l'Environnement (IFEN). *Système bilan annuel (2004)*.

Affectant l'ensemble des masses d'eau du bassin Seine-Normandie à des degrés divers, la présence de pesticides, principalement d'herbicides, fait peser une menace sérieuse sur les écosystèmes et la santé humaine. D'où l'enjeu majeur pour les années à venir, particulièrement mis en avant dans l'application de la Directive Cadre Européenne sur l'eau.

Si l'agriculture consomme 90% des quantités de produits phytosanitaires vendues sur 60% du territoire national (100 000t), l'impact des pratiques non agricoles, essentiellement de désherbage sur les voiries et les espaces verts et de loisirs, n'est pas pour autant négligeable dans la pollution de l'eau. Cela tient en grande partie à la nature des surfaces traitées : souvent imperméables et donc sensibles au ruissellement, caractérisées par un substrat quasi-inerte sans réelle fonction de filtration et de dégradation. Ainsi, en milieu urbain, jusqu'à 40% de la quantité d'herbicides appliquée peut être exportée vers les cours d'eau, contre 1% environ pour les terres cultivées (Source : FEREDDEC Bretagne).

Pesticides : un risque élevé en zones non agricoles

ALERTE !

Les pesticides : un coût pour l'eau potable !

Sur le bassin Seine-Normandie, entre 1997 et 2002 :

- plus de 70 captages ont été abandonnés du fait de la présence de pesticides, ce qui impose à chaque fois la recherche de nouvelles ressources.
- 35 installations de traitement spécifiques ont été financées avec le concours de l'agence, pour un montant de travaux de 76,6 millions € HT.

Réconcilier

désherbage

et

qualité de l'eau,

Ce que les communes gagnent avec l'abandon des herbicides...

Et pourtant, diminuer la consommation d'herbicides, c'est possible ! En utilisant d'autres méthodes de désherbage ou plus simplement encore, en acceptant la végétation spontanée.

Ces démarches offrent de nombreux avantages :

- la préservation de la ressource en eau, notamment en eau potable,
- la réduction du coût des mesures curatives pour maintenir l'eau potable,
- l'optimisation des budgets d'entretien des espaces publics,
- la sécurité sanitaire des jardiniers municipaux et des habitants,
- et aussi : l'amélioration de la qualité de vie dans la commune...

c'est possible !

ALERTE !

Les eaux pluviales, chargées de micropolluants, subissent des traitements via les stations d'épuration ou les ouvrages de décantation implantés sur les réseaux. Or, ces installations n'ont pas pour objectif de dégrader les pesticides. Toute application sur les surfaces urbaines doit donc être limitée.

DE L'AUDIT AU PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL

Aux collectivités qui souhaitent réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, l'agence recommande d'effectuer :

- un audit de leurs pratiques, sous forme d'auto-diagnostic ou avec l'aide d'un prestataire extérieur, tel l'outil proposé par le groupe régional phytosanitaires d'Ile de France, *Phyt'eaux propres*,
- sur la base de cet audit, un plan de désherbage communal qui permettra d'aller plus loin dans la maîtrise des risques de pollution vers la ressource en eau, en instaurant une gestion différenciée des méthodes de désherbage selon la localisation et le type de surface à entretenir (ruisselante ou infiltrante).



avant...

...après

Cette pratique prend certainement racine dans notre forte culture des "jardins à la française" où l'homme cherche à maîtriser la nature par tous les moyens.

Mais est-il toujours nécessaire de désherber ? Doit-on éliminer les herbes sauvages, totalement et partout ?

Inspirons-nous de pays qui portent un regard positif sur les adventices...

Faut-il vraiment désherber ?



accepter

Un autre regard :

la végétation spontanée

Aux **Pays-Bas**, premiers producteurs européens de fleurs et de plantes horticoles, les habitants savent accepter les herbes spontanées. Ce comportement, inauguré dans des villes-pilotes il y a une vingtaine d'années, s'est généralisé jusque dans le moindre village rural.

En **Italie**, la végétation spontanée est largement tolérée, y compris dans des espaces prestigieux comme les quais du canal de l'Arsenal, à Venise, où les "herbes folles" s'immiscent entre les pavés.

En **Suède**, on laisse l'herbe se développer dans les allées et les pissenlits pousser sur les pelouses (pas de désherbant sélectif !). Le passage régulier des piétons sur les trottoirs et les allées suffit à contrôler les plantes spontanées...

Que font nos voisins européens ?

Cette tolérance vis-à-vis de la végétation spontanée correspond à une autre conception de l'esthétique, à une nouvelle approche du paysage urbain. D'où le besoin de convaincre les professionnels et le public que les herbes sauvages peuvent être belles et utiles à leur façon... Cette invitation de la nature en ville ne peut se faire qu'avec une évolution des mentalités et des habitudes de travail.

Un autre sens de l'esthétique

C'EST POSSIBLE !

Le Havre (Seine-Maritime), ville pionnière de la gestion différenciée des espaces verts

«Si nous avons mis d'abord l'accent sur l'utilisation de produits moins toxiques, très vite nos actions ont porté sur une diminution des quantités. Le désherbage thermique et les différents paillages y ont nettement contribué. Après avoir sensibilisé nos agents, place est laissée maintenant à la végétation spontanée dès que cela est compatible avec l'esprit du jardin. Finis les «jardins horticoles sophistiqués» et les «beaux gazons verts» systématiques. En une petite dizaine d'années, nous avons ainsi revu en profondeur nos pratiques d'entretien des espaces verts y compris la consommation d'eau et l'apport de fertilisants. Tout cela dans une logique de développement durable!»

Daniel Leclercq, directeur des espaces verts de la Ville du Havre



« Nous accompagnons les collectivités de la Brie dans leur contribution à la reconquête de la qualité de la nappe du Champigny. Nous les amenons à repenser le désherbage des espaces publics et à intégrer les zones de transfert de polluants vers la nappe. Simplement avec de bonnes pratiques d'utilisation des phytosanitaires et en ne dés herbant plus chimiquement le long des berges, des bordures de mur et sur les talus, huit communes d'un même bassin versant sont

ainsi passées de 110 kg à 14 kg d'herbicide par an ! »

Mickaël Paris, conseiller auprès des collectivités, Association AQT Brie (Seine-et-Marne)



avant...



...après

Des partenaires

vous accompagnent...

Dans le cadre de son VIII^e programme d'intervention, l'Agence de l'Eau peut vous aider, techniquement et financièrement, à repenser vos méthodes de désherbage. Elle soutient vos différentes actions : audit des pratiques et plan de désherbage communal, formation des agents municipaux, tests et démonstrations de techniques innovantes, sensibilisation des habitants...

L'Agence apporte également sa contribution financière à la société Adivalor pour la collecte et l'élimination des stocks de produits phytosanitaires non utilisables, accumulés dans le passé.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Dans chaque région du bassin Seine-Normandie, un groupe de travail et de concertation, sous l'égide du préfet de région, réunit les acteurs concernés par la pollution due aux usages phytosanitaires. Sa vocation : favoriser les échanges scientifiques et techniques, initier et coordonner les actions visant la restauration de la qualité de l'eau. Il peut vous apporter outils et conseils utiles à votre projet communal.

Plus localement, d'autres organismes peuvent vous apporter un appui : le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) pour des actions de formation, les associations environnementales pour un soutien technique...

Les organismes locaux

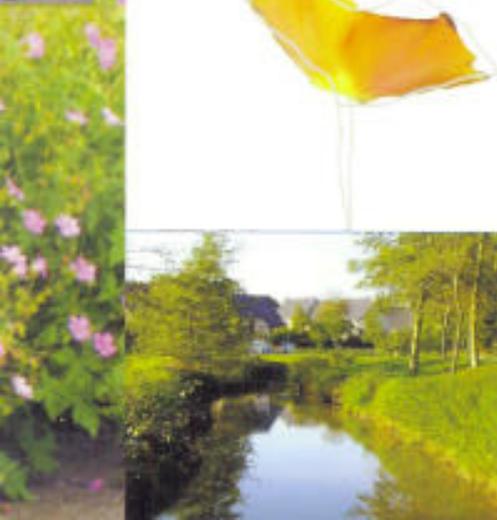
A VOUS AUSSI DE COMMUNIQUER !

Vos efforts pour prévenir les pollutions par les pesticides méritent d'être connus de tous. Communiquer auprès des habitants, des associations de jardiniers et des communes voisines marque votre engagement pour la préservation des ressources en eau. C'est aussi une manière d'encourager tous les acteurs de l'eau à œuvrer dans cette même voie.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie peut contribuer au financement de vos actions de communication : expositions, réunions d'information, journal communal...



Les groupes régionaux phytosanitaires





C'EST POSSIBLE !

L'eau potable, cela se merite !

« Les techniques alternatives ne sont pas réservées aux grandes villes. Suite à une visite organisée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à Vittef, notre commune de 1700 habitants a investi dès 1996 dans un désherbeur thermique.

Avantages :

- technique simple : un brûleur au gaz, aucune pièce compliquée,
- coût d'utilisation moindre que le désherbage chimique,
- disparition des effets secondaires pour l'utilisateur.

En revanche cette technique requiert 3 à 4 passages par an.

Jean-Michel Delagneau, maire de Gurgy (Yonne)

Comment

se passer

des désherbants chimiques ?

Soit on évite le développement des herbes sauvages avec des méthodes préventives, soit on désherbe à l'aide de techniques « douces » qui se substituent aux herbicides.

Les méthodes préventives

Simple et peu onéreuses, ces solutions limitent la pousse au pied des plantations isolées et dans les massifs arbustifs.

Le paillage

Ce procédé consiste à recouvrir le sol avec des matériaux d'origine végétale ou minérale, par exemple les broyats de déchets verts produits par la commune.

Outre la préservation de la qualité de l'eau, le paillage offre d'autres avantages : lutte contre l'érosion et le ruissellement, protection contre le dessèchement lié au soleil et au vent, apport d'éléments nutritifs après dégradation dans le cas d'un paillage organique...



Paillage minéral, Pourzolans

Les plantes couvre-sol ou la « végétalisation »

Sous un arbre, sur un talus, dans les endroits difficiles à entretenir, les plantes couvre-sol ou tapissantes représentent le choix le plus judicieux. Il s'agit de plantes à port rampant et à croissance rapide, telles que le millepertuis, le cotonéaster rampant, le lierre, le chèvrefeuille, la petite pervenche, le muguet... ou tout simplement le gazon au pied des arbres.

Requérant peu d'entretien, ces végétaux de couverture apportent une touche esthétique supplémentaire à l'espace vert, voire un parfum agréable (chèvrefeuille).

Les techniques alternatives

Elles suppriment le coût d'achat des herbicides, mais exigent des travaux d'entretien réguliers.

Le désherbage manuel

Il se pratique principalement par binage, griffage, bêchage ou rotofil. Il peut être utilement complété pour les trottoirs et caniveaux par un brossage ou balayage dans le but d'enlever la matière organique, substrat des « herbes folles ».

Avantages : aération du sol, meilleure pénétration de l'eau vers les racines de la végétation que l'on souhaite maintenir, et cela sans investissement majeur, hormis les binettes !

Désherbage thermique



Le désherbage mécanique ou thermique

Les techniques de désherbage mécanique (balayage mécanisé, brosses rotatives, sabots rotatifs) ou thermique (au gaz, à la vapeur, à l'eau chaude ou à la mousse) agissent différemment sur les adventices et sur les surfaces.

Leur niveau de performance et leur coût de revient, variables d'une technique à l'autre, nécessitent une étude préalable au choix de la méthode de désherbage.



Désherbage mécanique

Le bassin Seine-Normandie



L'organisation de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie par secteurs géographiques favorise une intervention mieux adaptée aux besoins spécifiques de chaque sous-bassin.



AGENCE DE L'EAU
SEINE NORMANDIE

Ensemble, donnons vie à l'eau

Directions de Secteur

Bocages Normands

1, rue de la Pompe
14200 Hérouville-Saint-Clair
Tél : 02 31 46 20 20
Fax : 02 31 46 20 29

Seine-Aval

4, rue Grand-Feu - BP 1174
76176 Rouen Cedex
Tél : 02 35 63 61 30
Fax : 02 35 63 61 59

Rivières d'Ile-de-France

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél : 01 41 20 16 10
Fax : 01 41 20 16 01

Vallées de Marne

30-32, chaussée du Port
51035 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 66 25 75
Fax : 03 26 65 59 79

Seine-Amont

2 bis, rue de l'Ecrivain
89100 Sens
Tél : 03 86 83 16 50
Fax : 03 86 95 23 73

Vallées d'Oise

2, rue du Docteur Guérin
60200 Compiègne
Tél : 03 44 30 41 00
Fax : 03 44 30 41 01

Siège

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél : 01 41 20 16 00
Fax : 01 41 20 16 09

<http://www.eau-seine-normandie.fr>

Établissement public, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a pour mission de financer les ouvrages et les actions qui contribuent à préserver les ressources en eau et à lutter contre les pollutions du bassin, tout en respectant le développement des activités économiques.

Nouveau cadre de travail pour les acteurs de l'eau, la Directive Cadre Européenne sur l'eau fixe de grands objectifs comme la préservation de la ressource et la sécurité d'approvisionnement en eau potable avec une obligation de résultat à l'horizon 2015.

Pour remplir sa mission, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie perçoit des redevances auprès de l'ensemble des usagers. Celles-ci sont redistribuées sous forme d'avances et de subventions aux collectivités territoriales, industriels, artisans, agriculteurs et associations qui entreprennent des actions de protection du milieu naturel.

Réalisation : Direction Espace Rural et Agriculture - Service Agriculture
Direction de la Communication et des Relations Extérieures

Crédit photos : Bernard Collet, Getty Images, Roland Gicquel/Bennes Métropole,
Josette Laloux/Ville d'Auxerre, Béatrice Leicher/Ville du Havre,

Pierre Lhoumeau/Ville de Bennes, Gwenaelle Joannon/AESN, Michaël Paris - Vincent Faye/AQET/Brie,
Bénédicte Béranger à Constance et Garance Guilbert

Création graphique : Makassar - Octobre 2004

Imprimé sur papier fabriqué dans le respect de l'environnement